Carte des vocations

Annexe à la charte du parc national du Mercantour

Les objectifs pour le cœur

Faire du coeur un espace d'exception pour l'accueil et la sensibilisation du public et pour le suivi des changements globaux

Applicable à tout le coeur
- **Objectif I :** Protéger le coeur de parc comme espace de découverte, de quiétude, de ressourcement et d'inspiration.
- **Objectif II :** Protéger l'image du parc et promouvoir l'éco-responsabilité des activités s'exerçant dans le coeur.

Espaces à vocation dominante naturelle
- **Objectif III :** Créer des réserves intégrales pour suivre l'évolution naturelle des milieux de manière pérenne.

Protéger la variété exceptionnelle des paysages pour le bénéfice de tous

Applicable à tout le coeur
- **Objectif IV :** Garder l'aspect naturel des paysages - cols, gorges, grands vallons, lacs, forêts monumentales, sommets - les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux.

Sites paysagers remarquables
- **Objectif V :** Mettre en valeur les sites remarquables du coeur de parc.

Paysages construits
- **Objectif VI :** Maintenir en état et restaurer ponctuellement les paysages construits.

Préserver la richesse de la flore, la diversité des espèces animales et respecter le fonctionnement des écosystèmes

Applicable à tout le coeur
- **Objectif VII :** Protéger de toute altération les milieux rocheux et la flore associée, en particulier les espèces endémiques.

Espaces à vocation dominante pastorale
- **Objectif VIII :** Assurer un usage équilibré des landes et pelouses d'alpage et préserver les pelouses sèches sur calcaire.

Paysages construits
- **Objectif IX :** Maintenir ou restaurer l'habitat du Tétras-Lyre.

Espaces à vocation dominante forestière
- **Objectif X :** Favoriser la libre évolution des sapinières ligures et des forêts anciennes et adapter la gestion forestière.

Milieux aquatiques patrimoniaux
- **Objectif XI :** Préserver les milieux aquatiques, maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine.

Cours d'eau principaux

Assurer la conservation des espèces emblématiques

Applicable à tout le coeur
- **Objectif XII :** Protéger la flore patrimoniale et en particulier les 3 espèces emblématiques : Gentiane de Ligurie, Reine des Alpes Saxifrage à fleurs nombreuses.
- **Objectif XIII :** Assurer la tranquillité des aires de reproduction et des territoires de chasse des grands rapaces, en particulier l'Aigle royal et le Gypaète barbu.
- **Objectif XIV :** Assurer la quiétude de la grande faune sauvage tempérée et préserver ses dynamiques naturelles.

Protéger l'héritage culturel

Sites culturels remarquables
- **Objectif XV :** Limiter la dégradation et l'altération des gravures rupestres du site des Merveilles.

Monuments historiques
- **Objectif XVI :** Maintenir en état les ouvrages militaires des crêtes et sauvegarder les traces physiques des frontières et les chemins anciens.

Villages et hameaux
- **Objectif XVII :** Protéger et sauvegarder le patrimoine bâti.

Les orientations pour l'aire d'adhésion

Pour un patrimoine préservé et valorisé

Châtaigneraies et oliveraies
Espaces ouverts en vallée
Sites paysagers remarquables
- **Orientation 1 :** Prendre soin des paysages.

Espaces à vocation dominante naturelle
- **Orientation 2 :** Préserver les milieux naturels et les espèces.

Villages et hameaux
Sites culturels remarquables
Monuments historiques
- **Orientation 3 :** Préserver et valoriser le patrimoine culturel.

Vers un développement économique durable et une haute qualité de vie

Domaines skiables
Sites nordiques
- **Orientation 4 :** Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes.

Alpages
Espaces à vocation dominante agropastorale
- **Orientation 5 :** Favoriser une agriculture viable, reconnue, à plus forte valeur ajoutée locale et qui maintienne la biodiversité et les paysages.

Espaces à vocation dominante forestière
- **Orientation 6 :** Valoriser durablement les ressources forestières.

Applicable à toute l'aire d'adhésion
- **Orientation 7 :** Conforter l'artisanat local.
- **Orientation 8 :** Intensifier la coopération avec d'autres espaces protégés.

Vers l'e xcellence environnementale

Milieux aquatiques patrimoniaux
Cours d'eau
- **Orientation 9 :** Préserver l'eau comme un bien commun, rare et précieux.

Applicable à toute l'aire d'adhésion
- **Orientation 10 :** Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables.
- **Orientation 11 :** Sensibiliser aux enjeux environnementaux et au développement durable.
- **Orientation 12 :** Accompagner les activités de pleine nature pour un environnement préservé.

Données de contexte

Cols routiers
Cœur de parc
Frontière
Aire optimale d'adhésion
Routes
Périmètre des communes
Parco Naturale delle Alpi Marittime

Parc national du Mercantour

CARTE DES VOCATIONS

Annexe à la charte du parc national du Mercantour

Conformément à l'article L.331-3 du code de l'environnement, la charte du parc national comporte des documents graphiques, indiquant les différentes zones et vocations. La carte des vocations fait partie intégrante de la charte dont elle traduit la répartition spatiale des dispositions.

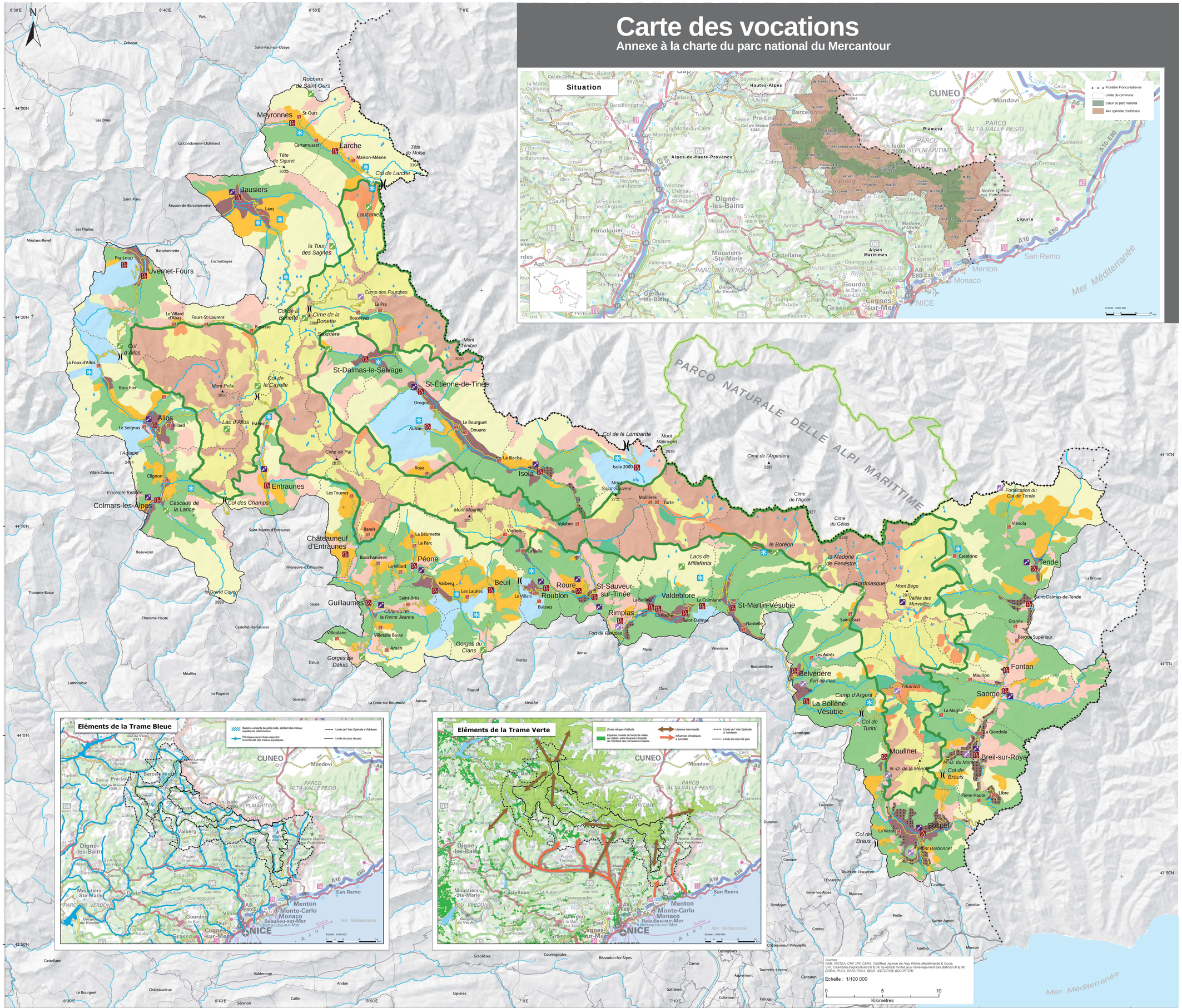

Sources :
PNM, IRSTEA, ONF, IFN, CBNA, CRBMed, Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse, CRPF, Chambres d'agricultures 06 & 04, Syndicats mixtes pour l'aménagement des stations 06 & 04, DREAL PACA, DRAC PACA, IGN36 - BDTOPO®, BDCARTO®

Échelle : 1/100 000

0 5 10 Kilomètres